

# AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

**OBJET :** Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 3 aérogénérateurs

**PÉTITIONNAIRE :** S.A.S PARC EOLIEN DES AILES DU GATINAIS (siège social : 50 rue Madame De Sanzillon, 92110 CLICHY)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :** VARENNES-CHANGY

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 32 jours consécutifs, du 21 février 2023 à 9h00 au 24 mars 2023 à 17h30.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de VARENNES-CHANGY, ouverte le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Services, notamment celui de LORRIS, 7 route de la Forêt (02.38.92.17.39) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société PARC EOLIEN DES AILES DU GATINAIS.

**La commission d'enquête** désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans est composée comme suit :

- Président : M. Joël HUC, responsable plateforme logistique ERDF en retraite
- Membres : M. Marc LANSIART, chef de projet environnement en retraite  
M. Bruno SIDOLI, coordonnateur de renouvellement urbain à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus

En cas d'empêchement de M. Joël HUC, la présidence de la commission sera assurée par M. Marc LANSIART

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de VARENNES-CHANGY :

- le mardi 21 février 2023 de 9h00 à 12h00
- le mardi 28 février 2023 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 9 mars 2023 de 14h30 à 17h30
- le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le lundi 20 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 24 mars 2023 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de VARENNES-CHANGY,
- par courrier à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de VARENNES-CHANGY, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-sei-pedesailedugatinais@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-pedesailedugatinais@loiret.gouv.fr) ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

**Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête** seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de VARENNES-CHANGY, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.